



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

jeunes

Question écrite n° 87784

Texte de la question

M. François Calvet appelle l'attention de M. le ministre de la jeunesse et des solidarités actives sur la suppression annoncée du dispositif "envie d'agir" dès le 1er janvier 2011. En effet, ce programme a pour vocation le soutien, la valorisation de la capacité à l'initiative des jeunes de 11 à 30 ans et trois objectifs principaux, une finalité éducative pour tous les jeunes, une relation de confiance et enfin une valorisation de l'image des jeunes dans la société. En 2009, 1990 projets ont été soutenus par "envie d'agir" (8 500 jeunes) pour un montant de 3,6 millions d'euros. L'an passé, dans plus de 40 % des cas, ces projets ont eu une finalité professionnelle, 361 activités économiques ont directement vu le jour *via* ce programme. Aussi, notre jeunesse étant considérée comme une des premières victimes de la crise (chômage, inégalités...), il serait dommage, en cette période, de la priver d'un dispositif qui a fait la preuve de son efficacité en termes éducatifs et économiques. Par conséquent, il lui demande donc de bien vouloir confirmer ou infirmer cette information et faire connaître, si la suppression du dispositif évoqué était avérée, quelle alternative pourrait être envisagée.

Données clés

Auteur : [M. François Calvet](#)

Circonscription : Pyrénées-Orientales (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 87784

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : Jeunesse et solidarités actives

Ministère attributaire : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 septembre 2010, page 9889

Question retirée le : 4 octobre 2011 (Fin de mandat)